



Que sont les PFAS ?

Les PFAS, Substances Per et Poly Fluoro Alkylées, famille de plus de 5000 composés organiques fluorés recensés à ce jour, sont largement utilisés dans l'industrie : revêtements antiadhésifs, produits ignifuges, tissus résistants à l'eau, etc.

Leur persistance dans l'environnement et leur capacité à s'accumuler dans les organismes vivants les classent dans la catégorie des « polluants éternels ». Les analyses mettent en évidence leur présence dans les sols, les eaux souterraines, les eaux de surface et les produits alimentaires tels que les poissons, les viandes et les produits laitiers, ce qui suscite des inquiétudes pour la santé humaine et l'environnement.

Quels sont leurs effets sur la santé ?

Des études sanitaires sur certains PFAS (PFOS, PFOA, PFBS, PFBA, PFHxS, PFHxA ...) ont révélé des problèmes de santé et environnementaux, tels que des effets néfastes sur le système immunitaire, le foie, les hormones et des risques de cancer. Des valeurs toxicologiques de référence ont été établies en conséquence pour ces substances.

La réglementation

La réglementation des PFAS varie selon les pays, mais de plus en plus de pays et d'organisations internationales prennent des mesures pour réduire leur utilisation en raison des risques pour la santé et l'environnement.

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) recommande l'inclusion de tous les PFAS dans la liste des substances préoccupantes, ce qui impliquerait leur réglementation stricte et leur élimination progressive. L'Union Européenne a déjà interdit certains PFAS dans les revêtements antiadhésifs pour poêles et casseroles.

La directive européenne 2020/2184 EDCH (eaux destinées à la consommation humaine) fixe des te-



neurs maximales de 0,10 µg/l pour la somme des 20 PFAS dans les eaux potables. D'autres pays comme les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie ont également établi des listes plus larges pour réglementer les PFAS.

Deux mesures réglementaires importantes ont pour objectif de renforcer la réglementation des PFAS :

Un amendement européen augmenterait à 24 le nombre de PFAS ciblés dans l'Union Européenne.

En France, un arrêté ministériel paru le 20 juin 2023 définit le suivi des eaux de rejets de certaines Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). Les analyses réglementaires imposent l'AOF et les 20 PFAS, et en suggèrent 8 nouveaux.

Comment sont-ils analysés ?

Des méthodes d'analyse sensibles et précises sont nécessaires pour détecter les PFAS dans l'eau et les sols, qui peuvent être contaminés à des niveaux très faibles. Le Laboratoire AL-WEST utilise des méthodes analytiques telles que la chromatographie en phase liquide couplée à la spectrométrie de masse

en tandem (LC-MSMS) et la chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC-MS) pour détecter ces composés chimiques dans l'eau et les sols.

Que proposons-nous ?

Nous avons développé des procédures d'analyse pour détecter les molécules de PFAS dans différents types d'eau et de sols. Nous offrons près de 80 composés individuels pour la plupart selon les normes ISO 21675 et DIN 38414-14. Nous proposons également des analyses pour les indices globaux AOF et TOP-Assay, pour lesquels il n'existe pas à ce jour de méthodes standardisées exigées par les autorités. Nous utilisons notre méthode interne pour l'analyse AOF et la méthode DIN pour l'analyse des différents PFAS après le TOP-Assay.

En synthèse

La prise de conscience croissante de l'impact potentiellement dangereux des PFAS, sur la santé humaine et l'environnement, conduit à la mise en place de réglementations de plus en plus strictes à l'échelle mondiale. Il est important de continuer à surveiller et à réglementer les PFAS afin de minimiser leur impact sur notre planète. AGROLAB se positionne comme laboratoire-clé pour œuvrer vers cet objectif.

Paquets PFAS disponibles :

Matrice	N° Paquet	Nom du Paquet
SOL et ELUAT	7891	PFAS 20 COMPOSES
	8865	PFAS XL (ELUAT)
	8372	PFAS XXL
EAU DOUCE (souterraine ou de surface)	7886	PFAS 20 COMPOSES
	8780	PFAS 28 COMPOSES
	8371	PFAS XL
	8864	PFAS XXL
	9314	PFAS à chaînes ultra-courtes (7 composés dont le TFA)
EAU USÉE	8159	PFAS 20 COMPOSES
	8779	PFAS 28 COMPOSES (arrêté du 20 juin 2023)
	8467	PFAS XL
	8863	PFAS XXL
	9315	PFAS à chaînes ultra-courtes (7 composés dont le TFA)

Nos Plus:



AGROLAB et ses délais

Analyses en 5 jours, possibilité en 48 Hrs



AGROLAB et son expertise

TOP-Assay / AOF



AGROLAB et sa présence Européenne

Paquet 20 PFAS – EUROPE
Paquet 28 PFAS, AM 20/06/2023 - France
Paquet 28 PFAS+GenX – Pays Bas
Paquet 43 PFAS – Belgique
Paquet 24 composés – Allemagne
Paquet 23 composés – Italie



AGROLAB - Leader européen PFAS

Offre dynamique – plus de 70 composés aujourd'hui et de nombreux développements en cours

Ces informations sont données à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'AGROLAB GROUP. Elles peuvent évoluer en fonction de la réglementation en vigueur, ou de l'organisation de l'AGROLAB GROUP.

Les informations complètes sur les paquets sont disponibles sur le site AGROLAB :

